

DROIT DE LA RESPONSABILITÉ

DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Il définit les obligations et les responsabilités des acteurs (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises...) et les recours en cas de manquement à ces obligations. Le droit de la responsabilité vise à garantir la bonne exécution des contrats et à protéger les intérêts des parties prenantes.

LES ACTEURS IMPLIQUÉS



Maître d'ouvrage (MOA) : besoin et délais, données entrées...



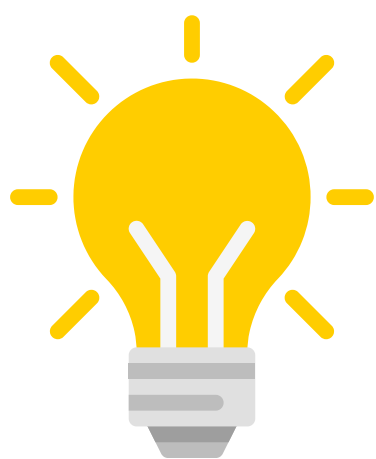
Entreprises : normes, réalisation, planning, assurances...



Maître d'œuvre, sous-traitants, autres parties prenantes : obligations et responsabilités

LES TYPES DE RESPONSABILITÉS

- **Responsabilité contractuelle**, liée aux engagements contractuels, nécessite un lien de causalité entre le manquement et le préjudice subi (retards, malfaçons, ...)
- **Responsabilité quasi-délictuelle**, comme une omission illicite, un dommage causé à un tiers, une atteinte à la réputation...
- **Garantie décennale** pour des dommages compromettant la solidité ou rendant l'ouvrage impropre à sa destination
- **Responsabilité horizontale** : possibilité pour un constructeur d'engager la responsabilité d'un autre intervenant sur le même ouvrage sans passer par le maître d'ouvrage.



BONNES PRATIQUES POUR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

- Rédiger des clauses contractuelles claires
- Garantir la responsabilité des paiements, y compris pour les sous-traitants et en cas de fraude
- Superviser la coordination de l'ensemble des intervenants pour les travaux
- Mentionner explicitement tous les désordres constatés dans les expertises et contentieux
- Documenter les désordres et démontrer les liens de causalité
- Identifier les responsables concernés (constructeurs, bureaux d'études, sous-traitants)
- Respecter les délais légaux de prescription
- Se tenir informé des évolutions de la jurisprudence

